



LE PETIT JOURNAL DE LONGUEIL SAINTE MARIE

Bulletin Municipal d'informations Septembre 2021

La Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Madame Sophie Cluzel est venue à Longueil Sainte Marie le lundi 6 septembre.

Après avoir visité l'entreprise FM Logistic et plus particulièrement la filiale FM EA, entreprise adaptée, elle a assisté à une table ronde sur l'emploi accompagné, à la salle multifonction.

A cette occasion Pierre Gouabault, employé administratif au service animation et à la comptabilité, a pu témoigner de son parcours en compagnie de Carine Douay et de Angélique Isambourg, ses cheffes de services et de Corinne Zadigue du service d'accompagnement du CAFAU.

Cet échange fut particulièrement enrichissant.



Réunion Publique

Le 17 septembre a eu lieu la réunion publique sur le projet de commune à énergie positive. Comme promis, la présentation est disponible sur le site internet de la commune.



Pour rappel : vous pouvez contacter le SPEE au numéro 0800 02 60 80 pour la rénovation de votre logement et écrire à la mairie si vous souhaitez participer au projet de famille à énergie positive ou au projet d'autoconsommation collective.



La CCPE a validé le projet de révision du PLU élaboré par la commune.

Avant de lancer l'enquête publique sur cette révision du Plan Local d'Urbanisme, nous devons attendre que la procédure de Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet MAGEO (Mise Au Gabarit Européen de l'Oise) soit un peu plus avancée, étant donné que ce projet contient la mise en compatibilité de notre document d'urbanisme avec ses dispositions.

Nous vous informerons dès que possible de la date de l'enquête publique et de ses modalités.



Le FORUM DES ASSOCIATIONS s'est déroulé le 11 septembre, les visiteurs ont pu profiter de ce moment pour découvrir ou s'inscrire aux activités sportives (démonstration et essai) ou autres de notre commune.

Vous trouverez sur le site de la Mairie de Longueil Sainte Marie, toutes les coordonnées de ces associations.





Depuis le 9 juin 2021, un passe sanitaire est mis en place.

Depuis le 21 juillet, il est nécessaire pour accéder aux lieux culturels et de loisirs.

Depuis le 9 août 2021, il est obligatoire également dans les cafés, bars, restaurants, maisons de retraite et transports de longue distance, ainsi que dans les manifestations sportives.

Le passe sanitaire consiste à présenter, au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier, une preuve sanitaire, parmi les 3 suivantes (une de ces 3 preuves suffit) :

- 1 - L'attestation de vaccination, valable 7 jours après la 2ème injection.
- 2 - La preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h maximum.
- 3 - Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Un certificat médical attestant d'une contre-indication médicale à la vaccination peut être présenté à la place des 3 documents précités.

MEDIATHEQUE ET SALLES DE SPORTS,

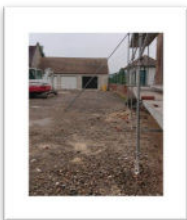
L'accès à la médiathèque et aux salles de sport est soumis à la présentation du passe sanitaire et sera obligatoire pour les jeunes de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre 2021



Rejoindre la rue du puits depuis la rue de Picardie sera prochainement beaucoup plus agréable et sécurisé avec la réalisation d'une voie partagée piétons/vélos.


Une passerelle en bois qui rejoint cette rue à l'arrière du supermarché Coccinelle sera réalisée.

Une fois de plus, Longueil Sainte Marie s'investit pour le bien-vivre de ses administrés au quotidien.



Au 38 rue du Grand Ferré, un espace de stationnement pour les riverains, composé de 3 garages et de 7 places, a été créé, ceci afin d'accéder plus facilement à la boulangerie ou à la Poste sans stationner sur le trottoir ce qui est illégal et dangereux pour la libre circulation des piétons et poussettes.



Quoi de mieux qu'une belle matinée ensoleillée pour reprendre le chemin des bancs de l'école !!! Et c'est en musique que les élèves de l'école élémentaire sont entrés dans la cour. En effet, les professeurs de l'Orchestre à l'Ecole, qui dispensent des cours à nos élèves de CE2 et CM1, ont accueilli les jeunes ainsi que leurs parents en « fanfare » mais également Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Cette initiative a été très appréciée de tout le monde. 

Cette année, l'école élémentaire accueille 114 élèves répartis comme suit :

19 en CP (Mme Deconinque) ; 19 en CE1 (Mme Constan) ; 18 en CE1-CE2 (Mme Devisme) ; 18 en CE2 (Mme Boitel) ; 20 en CM1 (Mme Ruffier) et 20 en CM2 (Mme Verdonck).

A l'école maternelle, la rentrée s'est déroulée en deux temps. A 9h00 accueil des moyennes et les grandes sections et à 10h00, accueil des petites sections. Il y a eu, comme d'habitude quelques pleurs mais les enfants ont été très vite consolés.

Cette année, l'école maternelle accueille 66 élèves répartis comme suit :

18 en petite section (Mme L'Abbate) ; 25 en moyenne section (Mmes Parmentier et Masurel) et 22 en grande section (Mme Delafosse).

Malgré une forte baisse des effectifs (- 22 élèves), nous avons conservé toutes nos classes.

Nous espérons de nouvelles arrivées pour la rentrée prochaine.

Nous souhaitons la bienvenue aux trois nouvelles enseignantes : Mme Elise Devisme pour la classe des CE1-CE2, Mme Agathe Pellieux (remplaçante de Mme Verdonck le mardi) et Mme Masurel pour la classe des moyens-grands.

Elèves au Centre d'animation :

Périscolaire matin : 71 - Périscolaire le soir : 43

Cantine maternelle : 45 - Cantine élémentaire : 83

Accueil du Mercredi : 38

Bonne année scolaire à tous.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

L'entretien et l'élagage en limite du domaine public

La mairie a en charge l'élagage des arbres situés sur les voies publiques.

Sur le domaine privé, les propriétaires doivent entretenir les arbres débordant ou risquant de tomber sur les trottoirs et les espaces publics.

Par ailleurs, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie débord sur la voirie ou un trottoir créant un danger pour les usagers de la route.

Les propriétaires de jardin doivent veiller à leur entretien dans l'intérêt de tous.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et de taille sont à la charge du locataire. Lorsque des plantations ne respectent pas les distances obligatoires au niveau des limites séparatives avec le voisinage, une demande d'élagage ou d'arrachage peut être effectuée de la part du

A quelle distance et quelle hauteur votre voisin doit planter un arbre chez lui ?

- **Deux mètres**, si l'arbre planté est susceptible de mesurer **plus de deux mètres de hauteur**
- **50 centimètres du sol le plus bas**, si l'arbre ne dépassera pas deux mètres

La réglementation européenne prévoit l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux du 1er avril au 31 juillet.



Elagage réussi pour le saule situé rue du Muguet, il est splendide avec sa chevelure qui ondule au gré du vent.



Pourquoi éteindre l'éclairage une partie de la nuit ?



◆ Réaliser des économies budgétaires et limiter la consommation d'énergie :

L'extinction de l'éclairage en milieu de nuit permet d'éviter un gaspillage d'énergie et réduit les émissions de CO₂ dans l'atmosphère. En additionnant la modernisation (led) des installations et l'extinction de l'éclairage 3 heures par nuit, on peut réaliser jusqu'à 50 % d'économie sur la facture d'éclairage de notre commune.

◆ Protéger la biodiversité :

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

◆ Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine :

Actif le jour et se reposant la nuit, pour être en bonne santé l'être humain doit aussi respecter ce rythme... Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

◆ Préserver le ciel nocturne :

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation des étoiles.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous mettons en place au fur et à mesure de l'équipement des armoires, l'extinction totale de l'éclairage public entre 1 h et 4 h du matin à compter du mois d'octobre.

Un geste en plus pour le climat !

Le samedi 7 Août 1971 se marièrent Jacqueline et Alain BIEZ
50 ans après, samedi 7 Août 2021, ils ont renouvelé leurs vœux.

Ces 2 samedis, il a plu au moment de la cérémonie.

Mariage pluvieux (plus vieux), mariage heureux.

La plupart des Longueillois a eu le plaisir de connaître Jacqueline qui a œuvré auprès de plusieurs générations de nos enfants, en les faisant sourire, en les rassurant au sein de l'école ou dans le car. Elle a été ATSEM à l'école de Longueil Sainte Marie pendant 40 ans.

Nous félicitons ces deux retraités et leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.



Nous souhaitons la bienvenue à Roméo, né le 21 Août 2021 au domicile de ses parents à Longueil Sainte Marie.



Gâteau aux marrons sans cuisson



- 1 kg de marrons épluchés
- 100 gr de chocolat noir
- 160 gr de beurre
- 200 gr de sucre

Faire une purée avec les marrons
Faire fondre le chocolat avec le beurre et le sucre
Faire une fontaine dans la purée de marrons, verser le tout et bien mélanger
mettre dans un moule à cake et laisser 2 jours au frigo



Dates à retenir :

- 02/10 : J-1000 matin Run & Bike
après-midi Tir à la carabine
- 16/10 : J-1000 matin Tennis de table
après-midi Basket
- 26/10 : Ciné rural
- 30/10 : J-1000 Chasse au trésor
- 11/11 : Commémoration
- 19/11 : Théâtre salle Multifonction « AVE CESAR »
- 27/11 : Exposition Médiathèque salle Pierre Cauët
- 05/12 : Arbre e Noël salle Multifonction
- 11/12 : Marché de Noël



Un abri couvert a été installé dans la cour de l'école élémentaire permettant aux enfants qui viennent à l'école en vélo de les stationner à l'abri et en toute sécurité.



Si vous avez perdu ou trouvé un objet, rapprochez-vous de la Mairie, qui détient les objets rapportés ainsi que le registre correspondant.

Associations, Clubs, Comités de la commune, ce bulletin d'informations est à votre disposition pour annoncer vos manifestations, vos activités...

Bulletin d'informations édité par la mairie de Longueil Sainte Marie
Responsable de la publication : Stanislas BARTHELEMY

Comité de rédaction : Jackie MOREL—Laurence BERTRAND—Evelyne DESSUILLE—Marion AUTIN—Baptiste LECAT—Chantal CHARPENTIER—Emilie CHOISMIN —Didier VOITURONT— Bernard DHOURY—Jonathan PETITALOT